Envoyé en préfecture le 25/09/2026
Reçu en préfecture le 25/09/2026
Publié le
ID : 029-212900674-20260924-068_26-DE

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté-Égalité-Fraternité

068/26

EC/TC

COMMUNE DE GUERLESQUIN

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

Séance publique du 24 septembre 2026

L'an deux mil vingt-six, le vingt-quatre septembre, à dix-huit heures, le conseil municipal de GUERLESQUIN, légalement convoqué s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances,
Présents : Éric CLOAREC, Chantal COLLÉOU, Christiane DUGAY, Sonia FLOCH, Éric HUON, Éric LE SCANFF, Frédéric LE SCOUR, Michel LE VEN, Catherine MÉNEZ, Cyrielle MOY, Alexia PHILIPPE, Séverine SUIRE, Hervé TILLY, Gilbert TOUDIC, Édouard TROLES
Absents : Néant
Procurations : Néant
Secrétaire de séance : Cyrielle MOY
Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 15
Date de convocation du Conseil Municipal : 18 septembre 2026

Objet : Aménagement de l'arrêt de bus ligne 40 – City Park : demande de subvention à Morlaix Communauté

Monsieur Le Maire explique à l'assemblée qu'il convient de procéder à l'aménagement du point d'arrêt voyageurs situé au City Park, afin d'améliorer les conditions d'accueil, d'attente, d'accessibilité et de sécurité des usagers des transports en commun.

L'opération porte notamment sur :

- la réalisation de deux quais bus conformes aux normes d'accessibilité aux personnes à mobilité réduite (PMR) ;
- la réalisation des bordures nécessaires à l'accostage des véhicules ;
- la mise en œuvre des marquages au sol liés à l'arrêt, notamment le marquage en zébras ;
- l'installation d'un abribus permettant d'offrir aux voyageurs un espace d'attente adapté et protégé.

Dans le cadre de cette opération, la commune souhaite solliciter la participation financière de Morlaix Communauté, conformément aux modalités prévues par la délibération relative à la participation financière aux travaux d'accessibilité des points d'arrêt du réseau de transports n°D12-120 en date du 9 juillet 2012.
Cette délibération prévoit notamment que, pour les arrêts aménagés par opportunité dans un environnement non accessible et hors Plan d'Accessibilité de la Voirie, Morlaix Communauté peut participer à hauteur de **50 % du montant des travaux**, dans la limite d'un plafond de **12 500 €**.
Sont notamment susceptibles d'être pris en compte les travaux de quais et de bordures destinés à permettre l'accostage des véhicules, ainsi que les dépenses directement liées à l'accessibilité et à l'aménagement du point d'arrêt.

Envoyé en préfecture le 25/09/2026
Reçu en préfecture le 25/09/2026
Publié le
ID : 029-212900674-20260924-068_26-DE

Au regard du plan de financement prévisionnel joint au dossier, la commune de Guerlesquin sollicite une participation financière de **1 995,15 €** correspondant à **50 % des dépenses actuellement identifiées comme directement éligibles**, pour un montant de **3 990,30 € HT**, au titre des travaux de quais, de bordures et de marquage au sol en zébras.

DÉPENSES	MONTANT HT
Fournitures béton	**402,78 €**
Bordures quai bus	**2 897,52 €**
Fourreaux et fourniture câble abribus	**300,00 €**
Marquage au sol en zébras	**390,00 €**
Marquage au sol passages piétons	702,00 €
Main-d'œuvre – temps passé agents	1 755,00 €
TOTAL	**6 447,30 €**

RECETTES	MONTANT
Morlaix Communauté – participation sollicitée (50 % de 3 990,30 €)	**1 995,15 €**
Autofinancement commune	4 452,15 €
TOTAL	**6 447,30 €**

La commune reste à la disposition de Morlaix Communauté pour examiner, lors de l'instruction du dossier, l'éligibilité éventuelle des autres dépenses directement liées à l'aménagement du point d'arrêt.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, par 14 voix pour et 1 voix contre :

- **Approuve le projet d'aménagement du point d'arrêt voyageurs situé au City Park ainsi que le plan de financement prévisionnel de l'opération,**
- **Sollicite auprès de Morlaix Communauté une participation financière de 1 995,15 €, correspondant à 50 % des dépenses éligibles actuellement identifiées, d'un montant de 3 990,30 € HT,**
- **Demande que l'éligibilité des autres dépenses directement liées à l'aménagement du point d'arrêt puisse être examinée dans le cadre de l'instruction du dossier,**
- **Autorise Monsieur Le Maire à effectuer toutes les démarches nécessaires auprès de Morlaix Communauté et à signer l'ensemble des documents relatifs à cette demande de participation financière.**

Pour extrait conforme,

Le Maire,

MAIRIE DE GUERLESQUIN 29 (Finistère)

Éric CLOAREC

La secrétaire de séance,

Cyrielle MOY